

ÉNERGIE ■ Une commission "paysages" a voté sur dix projets

## Eolien : le vent tourne-t-il ?

La commission départementale "sites et paysages" a examiné dix projets de développement éolien en Haute-Vienne. Globalement, ça coïncide.

Laurent Bonilla

Dans le parcours du combattant de la collectivité qui souhaite implanter des éoliennes sur son territoire, figure la case "commission sites et paysages". Celle-ci est composée de représentants des services de l'Etat, d'élus locaux, de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, et, parfois, de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles.

Celle de la Haute-Vienne s'est récemment réunie à la préfecture à Limoges afin d'examiner dix projets de création de "zone de développement éolien".

Un membre de ladite commission, qui regrette le peu de temps dont elle a bénéficié pour étudier les dossiers (dix jours), « sans parler de cartes illisibles », a détaillé pour nous le résultat de ces délibérations. Globalement, ce n'est pas brillant, aucun projet ne recevant d'approbation massive. Ces dix dossiers sont portés par des communautés de communes, il y avait treize votants.

### Basse-Marche

Azat-le-Ris, Verneuil-



VENT. Des éoliennes partout en Limousin, ce n'est pas gagné ! PHOTO D'ARCHIVES

Moustiers : 8 oui, 5 non.

Tersannes : 11 non, 2 abstentions.

Azat-le-Ris, Tersannes, Dinsac : 6 oui, 7 non.

Darnac, Le Dorat, Oradour-Saint-Genest, Saint-Sornin-la-Marche : 8 oui, 4 non, 1 abstention.

### Haut Limousin

Blond, Bellac, Peyrat-de-Bellac, Mézières-sur-Issoire : le dossier est partagé en deux zones ; l'une a obtenu 8 oui et 5 non, l'autre 3 oui et 10 non.

### Gartempe-Saint-Pardoux

Châteauponsac, Saint-Amand-Magnazeix, Saint-Sornin-Leulac : 12 non, 1 abstention.

### Brame-Benaize

Lussac-les-Eglises, Jouac,

Saint-Martin-le-Mault : 7 oui, 6 non. Idem pour les deux autres dossiers : Saint-Georges-les-Landes, Cromac, Les Grands-Chézeaux, et Saint-Hilaire-la-Treille, Arnac-la-Poste.

### Val de Vienne, Vallée de la Gorre

Saint-Laurent-sur-Gorre, Séreilhac, Gorre : 5 oui, 6 non, 2 abstentions.

C'est maintenant le préfet qui tranchera, dans un délai de six mois, ces votes n'étant que consultatifs. Les dossiers qui seront validés vont devoir subir une étude d'impact durant un an avant installation. Les dossiers qui seront retoqués pourront faire l'objet d'une saisie du tribunal administratif.

« L'opinion est en train de basculer vers l'anti-éo-

lien », souligne un membre de la commission "sites et paysages", qui poursuit : « outre les arguments classiques sur le coût et la rentabilité, une circulaire gouvernementale récente protège la visibilité des monuments historiques, et donc nuit aux projets éoliens. De plus, le paysage limousin n'est pas adapté à l'éolien. Enfin, les dossiers présentés stipulent qu'il y a au moins 500 m entre les éoliennes et les habitations. Or, dans d'autres départements, cette distance est jugée très insuffisante ! »

Reste donc au préfet à trancher. Les deux dossiers ayant recueilli 11 et 12 non seront probablement rejetés. Pour les autres, suspense... ■